

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 23
- absents..... 10
- votants 30
- procurations..... 07

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

25 AVR. 2024

publication en ligne le :

25 AVR. 2024

DAVIET Roland, Maire.

Le 23 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, Mme Murielle BURDET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Michel MARGUIGNOT, Mme Corinne MASSE, Mme Laurence ROBERT et Mme Stéphanie VEREL, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à M. Martin PONCET.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à M. Jean-Philippe BRITON.

Mme Laurence ROBERT a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2024 / 36

Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat du bien : parcelles cadastrées AS 37 et 39 sises au lieudit "Chez Moutier" :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

Pour le compte de la Commune, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) porte, depuis octobre 2018, deux terrains situés sur le territoire de la Commune dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Epagny - secteur des Maraîchères" au lieudit "Chez Moutier".

Ce portage dans un secteur stratégique permettra à la commune de préserver les espaces agricoles, de requalifier et protéger les espaces naturels sensibles et de participer à une opération à vocation d'habitat.

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de l'EPF 74, le Conseil d'Administration fixe chaque année un état des propriétés arrivant au terme de leur durée de portage. Selon les termes de la convention signée le 29 octobre 2018, le portage arrive à terme en octobre 2024.

Lesdits biens font l'objet d'un prêt à usage consenti par le Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) (anciennement dénommé Hospices Civils d'Annecy) au profit de M. LAVOREL Michel aux termes d'un acte notarié en date du 20 octobre 2006 pour une durée de 6 ans ayant commencé à courir le 1^{er} mars 2003 pour se terminer le 28 février 2009.

L'acte notarié en date des 25 et 26 octobre 2018 portant acquisition par l'EPF 74 desdits terrains indique que le preneur s'est maintenu dans les lieux. En l'espèce, Monsieur LAVOREL Michel n'exploite plus ces deux terrains. D'autres agriculteurs semblent les exploiter.

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 8 septembre 2023 ;

VU la convention de portage foncier volet "Activités Economiques" en date du 29 octobre 2018 et son avenant en date du 7 janvier 2019 entre la commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci-après mentionnés :

Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Chez Moutier	AS	37	05ha 91a 57ca		X
Chez Moutier	AS	39	01ha 63a 44ca		X

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie en date du 16 janvier 2024 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'ACCEPTER d'acquérir les biens ci-avant mentionnés.

DE PRENDRE ACTE :

- ✓ que conformément aux conditions de portage, la vente sera régularisée au plus tard le 20 octobre 2024 au prix de 316 674,37 € HT, TVA en sus,

Prix d'achat par EPF 74 - AS 37	86 000,00 € HT	sur avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFiP
Prix d'achat par EPF 74 - AS 39	227 000,00 € HT	sur avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFiP
Frais d'acquisition	3 488,37 € HT	marge
Publication/droits de mutation	186,00 €	non soumis à TVA

- ✓ qu'il conviendra de rembourser la somme de 52 779,07 € HT correspondant au solde de la vente (déduction faite des sommes déjà réglées : 263 895,30 €), de régler la TVA pour la somme de 18 937,67 € TVA calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération).

DE S'ENGAGER à rembourser à la réception de la facture de clôture les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous les loyers ou recettes perçus pour le dossier.

DE FAIRE son affaire personnelle des agriculteurs exploitant actuellement lesdits terrains par la signature d'une convention d'occupation précaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

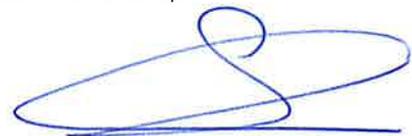
Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



A blue ink signature of Roland DAVIET, written over a circular official stamp of the commune of Epagny-Metz-les-Tessy. The stamp features a coat of arms and the text 'Mairie Epagny Metz-les-Tessy' and '74'.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



A blue ink signature of Sandrine CARCEY-CADET, written in a cursive style.

Sandrine CARCEY-CADET.